



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Les captages « Grenelle » en Adour Garonne Etat d'avancement, enjeux

L. Verdié (Agence de l'Eau Adour Garonne)



# Captages prioritaires « Grenelle »

## Le cadre réglementaire

AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Directive cadre sur l'eau :**
  - objectif global de préservation de la ressource en eau (eaux brutes)
  - obligations de résultats aux échéances 2015
- **article 7 :**
  - assurer la protection de certains captages
  - définir des zones de sauvegarde de ces captages.
  - Afin de réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'eau potable



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## Le cadre réglementaire

- Renforcement du dispositif législatif français :
- La création des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)
  - Loi sur l'eau décembre 2006 – « article 21 »
  - Décret 14 mai 2007



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## Le cadre réglementaire

- Les principes des ZSCE
  - le préfet arrête la **délimitation de territoires** pertinents, à protéger particulièrement au regard de 3 enjeux :
    - la ressource en **eau potable**
    - les risques d'**érosion**
    - les **zones humides**
  - Un **programme d'actions** est défini par concertation locale
  - Ce programme est **arrêté par le préfet**
  - Il est mis en œuvre sous forme « **volontaire** » pendant 1 à 3 ans
  - Les acteurs locaux peuvent être accompagnés financièrement



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## Le cadre réglementaire

- Les principes des ZSCE
  - **Si les objectifs du programme ne sont pas atteints**, son application peut être rendue **obligatoire** par le préfet
  - l'aide est réduite et temporaire, sous forme **d'Indemnité Compensatoire de Contrainte Environnementale**



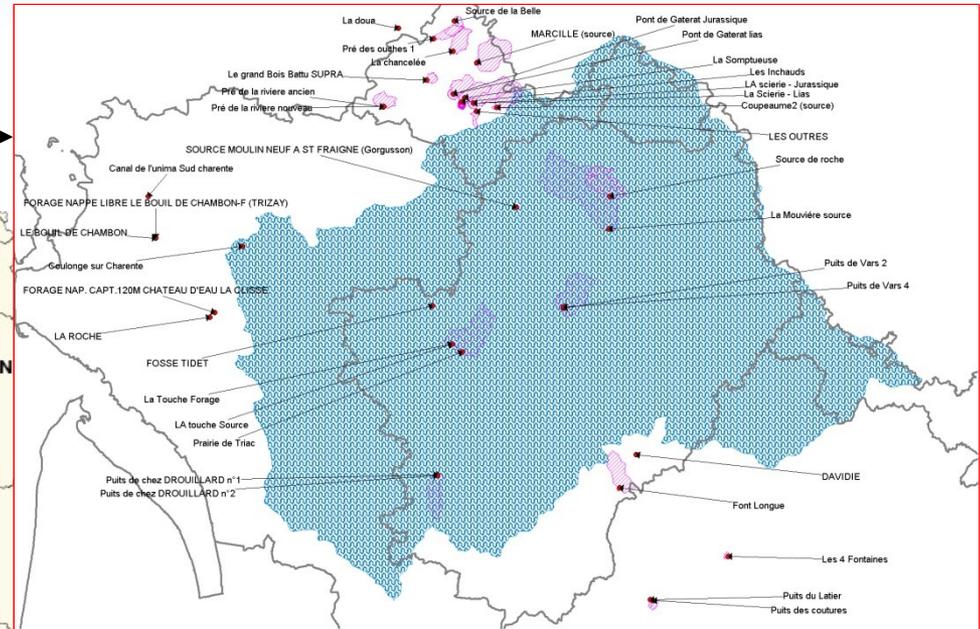
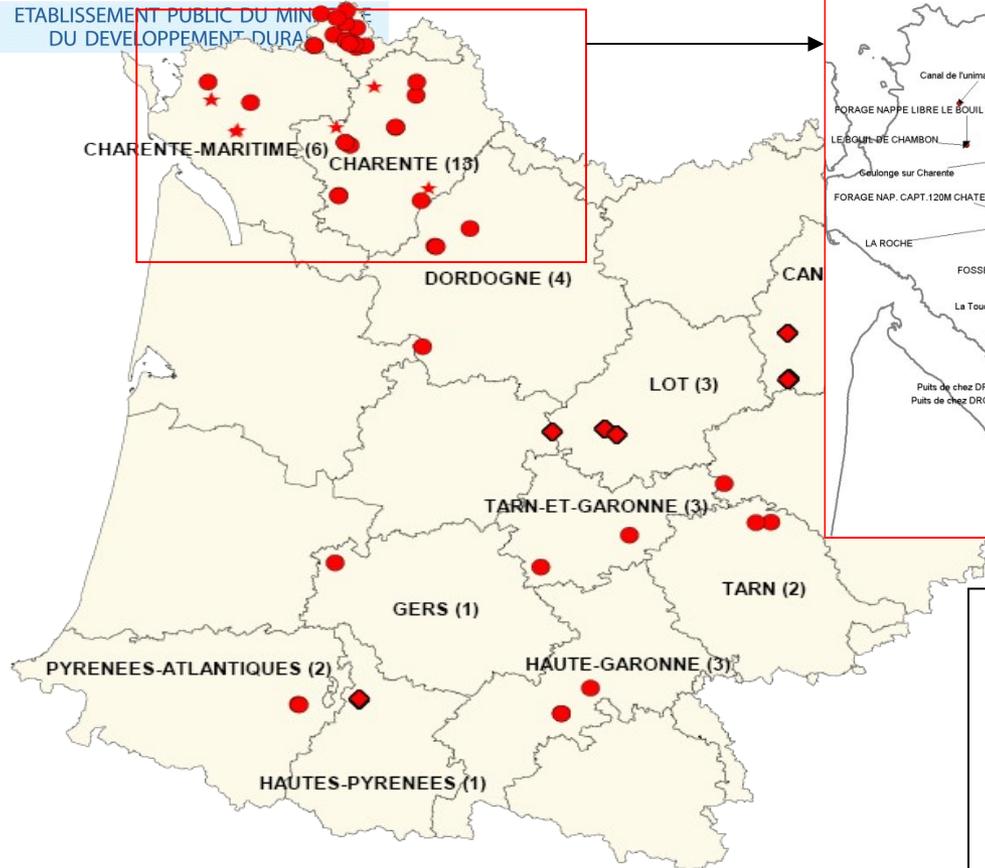
# Captages prioritaires « Grenelle »

## Les captages sur le Bassin AG

AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

DEUX-SEVRES (16)

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



- 57 captages / 507 (national)
- Concentrés en Poitou-Charentes (35/57)
- 7 en eau superficielle
- Quelques départements sans captages alors que les enjeux existent...
- Quelques captages inattendus...



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## La mise en œuvre de la démarche

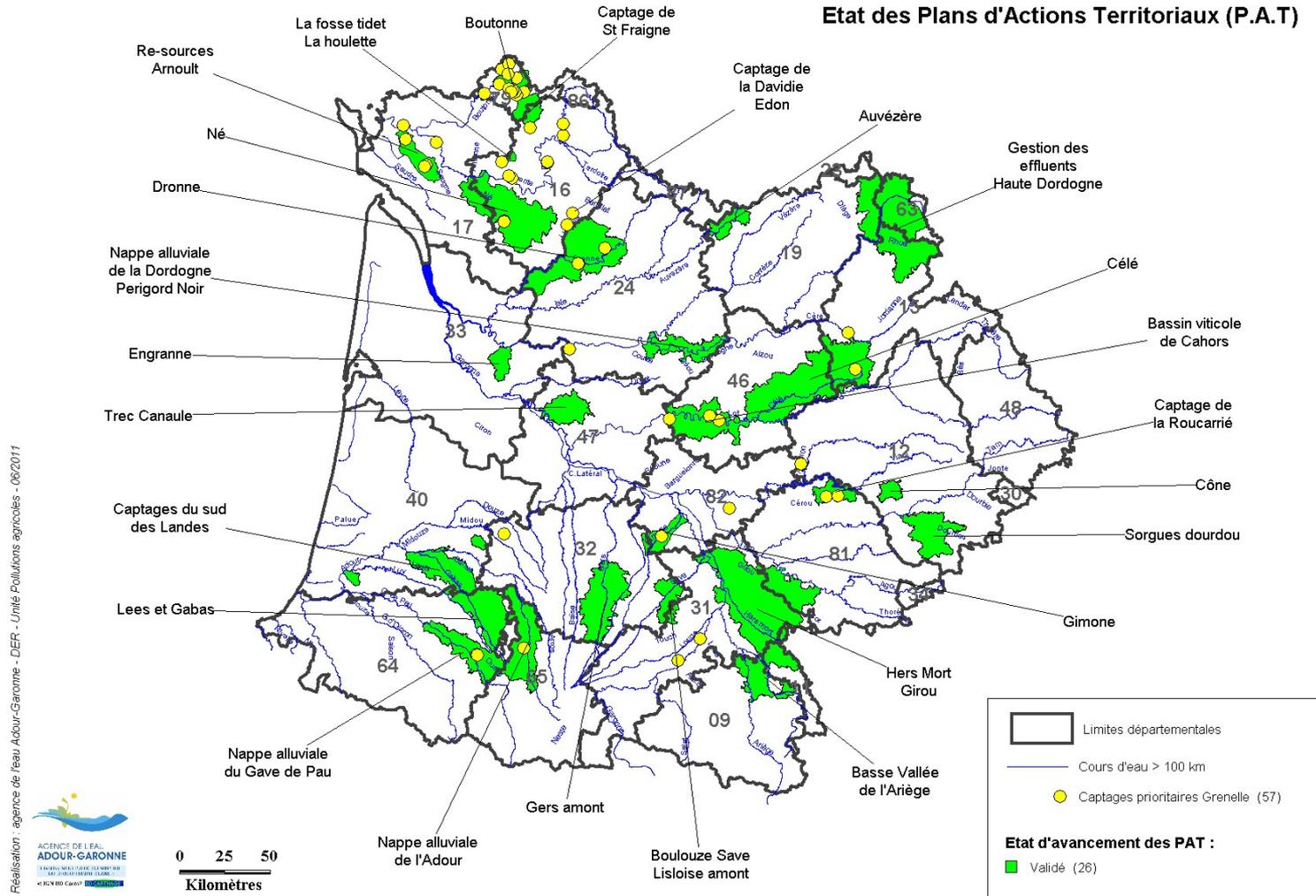
- Une **étude de délimitation** et de la vulnérabilité pour toutes les AAC en même temps, portée par l'Agence de l'Eau
- Une **démarche de cohérence** de la DREAL de bassin, pas forcément suivie
  - Note de cohérence
  - Réunion de sensibilisation des maîtres d'ouvrage
  - Secrétariat technique de bassin associant ARS, AE, DRAAF
- Des maîtres d'ouvrage pas forcément partant
- ou démunis (périmètres de protection / AAC ?)...
- Des outils locaux (Plans d'action territoriaux), des opérations déjà existantes, à maintenir et évaluer : Comment ?



# Captages prioritaires « Grenelle » La mise en œuvre de la démarche

AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU M  
DU DEVELOPPEMENT DUR.

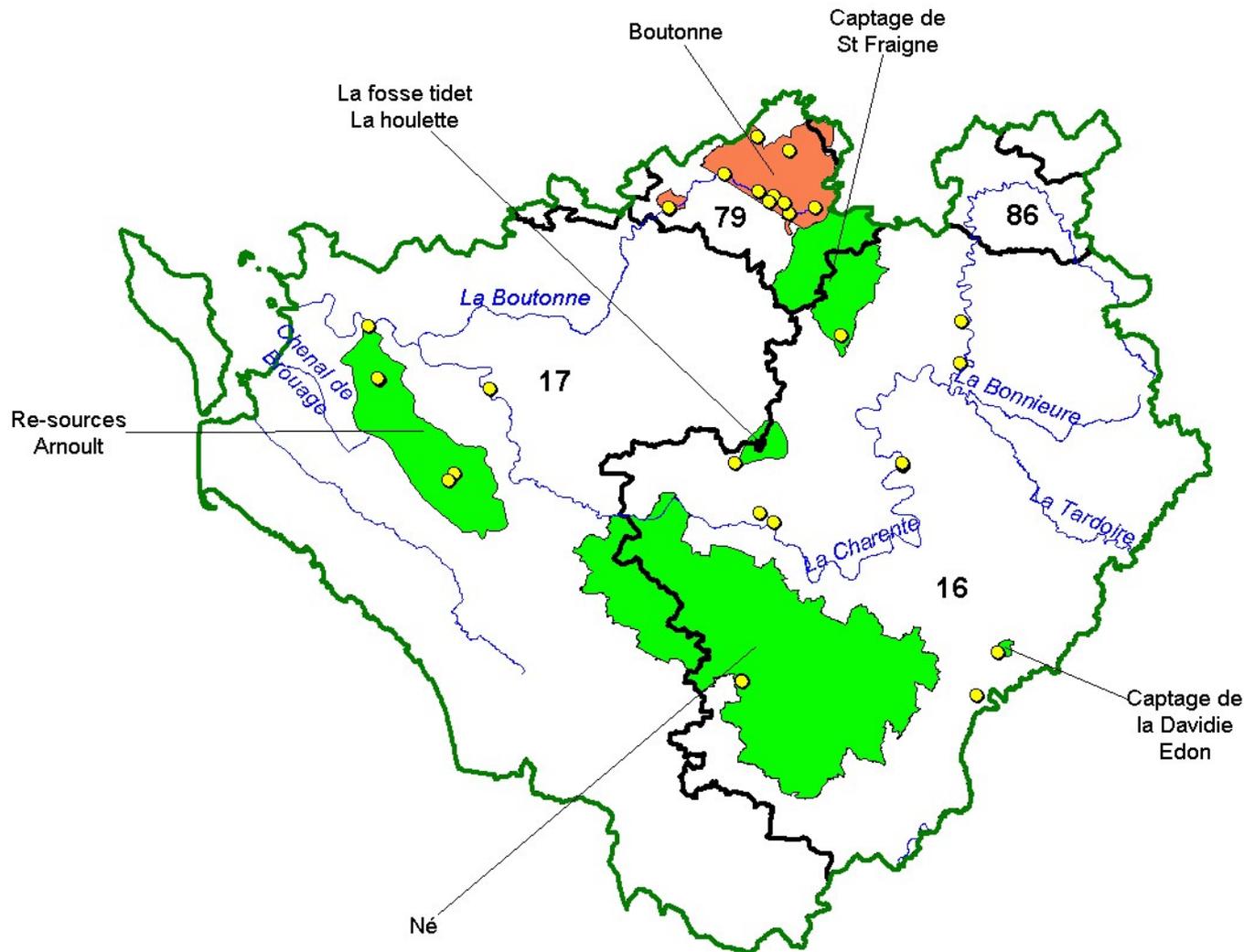




# Captages prioritaires « Grenelle » La mise en œuvre de la démarche

AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE





# Captages prioritaires « Grenelle »

## La mise en œuvre de la démarche

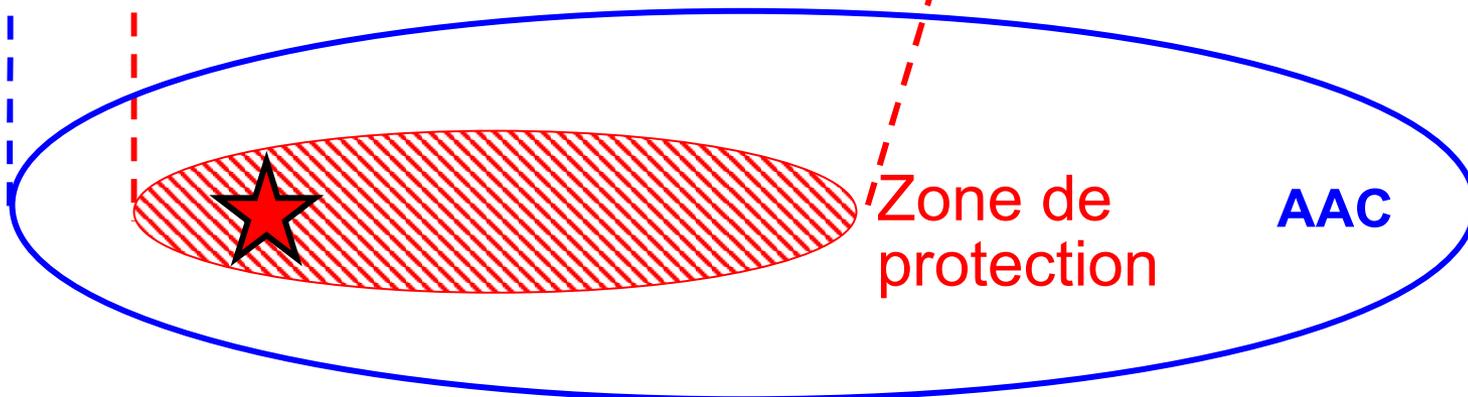
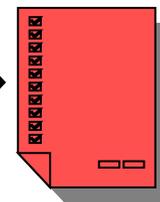
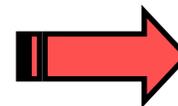
AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Diagnostic territorial sur toute l'AAC**  
Pressions agricoles, non agricoles et potentialités du territoire  
avec **bilan des actions contractuelles**

**Plan d'Action Territorial sur toute l'AAC**

**Programme d'action agricole sur  
la zone de protection** (mesures,  
moyens, indicateurs)



**Signature d'un engagement de tous les partenaires à la mise en  
œuvre du plan d'action**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Stratégie proposée

## Adaptation de la stratégie en fonction de deux cas

**Cas 1 :** Pas de démarche contractuelle visant le même objectif

➡ démarche réglementaire ZSCE

**Cas 2 :** Démarches contractuelles déjà engagées soumises à une **évaluation régionale**

➡ si pas évaluées efficaces proposition de la démarche réglementaire

➡ si évaluées efficaces proposition de poursuite action contractuelle



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## Les enjeux de la présence des associations

- Représenter la **vision** de la « société civile »
  - Consommateurs d'eau, environnement, « citoyen », « contribuable »
- **Équilibrer** les débats, souvent agricole-agricoles
- Rechercher l'accord entre « l'ambition » du plan, sa pertinence, avec les objectifs,
- pousser à la « rupture » des systèmes en place quand nécessaire,
- Mais en connaissance des contraintes techniques, sociales, économiques
- Dans le cadre d'un **débat contradictoire** avec respect des positions de chacun



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## Les étapes clés de la démarche

- Être membre du **comité de pilotage**
- Participer à la validation du **diagnostic de territoire**
- Participer à la validation du **plan d'actions**
- contribuer aux actions, à la **sensibilisation du grand public**, porter à connaissance le PAT
- Participer aux débats sur les **évaluations** annuelles et les **orientations** du PAT



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## La validation du diagnostic de territoire

- C'est quoi ?
  - Un **état des lieux** (qualité de l'eau, pressions agricoles et autres, bilan des actions passées et en cours, réseau d'acteurs...)
  - Une vision des **potentialités** du territoire
  - Une **hiérarchisation** des enjeux
- Pourquoi c'est important d'être présent ?
  - Partager un **constat objectif**
  - Définir les **enjeux prioritaires**
  - Définir les **objectifs** à atteindre
  - Ébaucher les **priorités d'actions**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## La validation du plan d'actions

- C'est quoi ?
  - Un document basé sur la **concertation**
  - qui **répond** aux enjeux et objectifs identifiés dans le diagnostic de territoire
  - qui propose les mesures nécessaires
  - qui articule **tous les outils** (financiers, réglementaires, volontaires, etc.) nécessaires à l'atteinte de l'objectif.
  - qui propose une **évaluation** de l'impact de chaque action et de leur combinaison.



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## La validation du plan d'actions

- Pourquoi c'est important d'être présent ?
  - Pour s'assurer que les actions sont **en rapport avec les objectifs**
    - Types d'actions
    - « Ambition », portée des actions
  - Pour s'assurer de leur **hiérarchisation**
    - Priorité dans le temps
    - Priorités de financement
  - Pour discuter de leur **portage**
    - Y a-t-il les moyens humains nécessaires ?
    - Tous les acteurs « indispensables » ?
  - Pour discuter de leur **financement**
  - Pour s'accorder sur leur **modalité d'évaluation**
  - Pour discuter de la **pérennisation de leur impact**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# Captages prioritaires « Grenelle »

## La validation du plan d'actions

- le contenu des plans d'actions...
  - Vigilance sur :
    - Le réel besoin de limiter la pression, pas seulement d'agir sur les transferts...
    - Aller au-delà de la simple modification des pratiques culturales
    - La nécessaire évolution des systèmes de culture (bois, herbe, bio, économie d'intrants)
    - La pérennisation des systèmes dans le temps
    - Et donc leur viabilité économique

**Car l'objectif n'est pas seulement d'avoir un programme d'action en 2012, mais de l'eau brute de qualité en 2015...**